

District de: Québec
No division: 11 - Bonaventure
No cour: 105-11-000731-251
No dossier: 43-3196701

FORMULAIRE 01.1

Identification générale de l'expéditeur pour copies de tous formulaires prescrits
envoyés au(x) créancier(s) par voie électronique

Daté le 9 avril 2025, à St-Jérôme en la province de Québec.

Personne responsable (expéditeur) : Marino Delacas
(Syndic)

Dénomination sociale: Ginsberg, Gingras & Associates Inc.

Adresse : 55, rue Castonguay, bureau 101
St-Jérôme QC J7Y 2H9

Téléphone : (800) 567-1905

Télécopieur : (877) 378-4804

Courriel : reclamations@gga.support

AVIS

Veillez prendre note que la personne susmentionnée est tenue de conserver la copie originale signée du
présent document dans les dossiers officiels de la présente procédure.

District de: Québec
No division: 11 - Bonaventure
No cour: 105-11-000731-251
No dossier: 43-3196701

Note aux créanciers

Daté le 9 avril 2025, à St-Jérôme en la province de Québec.

Ginsberg, Gingras & Associates Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

District de: Québec
No division: 11 - Bonaventure
No cour: 105-11-000731-251
No dossier: 43-3196701

FORMULAIRE 92
Avis de la proposition aux créanciers
(article 51 de la Loi)

Avis est donné que Services Forestiers Gaspésie Inc. de Carleton-sur-Mer en la province de Québec, a déposé une proposition entre mes mains, en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus.

Une assemblée générale des créanciers aura lieu le 29 avril 2025 à 11:00 heures à Par téléconférence: 343-700-3334, code d'accès: 405 361 855.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie de créanciers visés.

Les preuves de réclamation doivent m'être remises avant le début de l'assemblée.

Les procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée peuvent m'être remis à tout moment avant que le vote ne soit appelé.

Daté le 9 avril 2025, à St-Jérôme en la province de Québec.

Ginsberg, Gingras & Associates Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité



(Un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et un formulaire de votation doivent accompagner chaque avis.)

District de: Québec
 No division: 11 - Bonaventure
 No cour: 105-11-000731-251
 No dossier: 43-3196701

FORMULAIRE 92 --- Fin

Liste de créanciers avec des réclamations de \$250.00 ou plus			
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation \$
Agence du revenu du Québec	3e étage, secteur R54DGR 1600 boul Rene Lévesque O Montréal QC H3H 2V2	.	50,000.00
Agence du revenu du Québec Direction régionale du recouvrement	Service des dossiers de faillites 1265 boul Charest O 9e étage C65-9K Québec QC G1N 4V5	Hypothèque Legale	65,000.00
ARC - Taxe - Québec	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	706664919 RP0001	100,000.00
ARC - Taxe - Québec	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	706664919 RP0001	60,000.00
Daimler Truck Financial Collections and Loss Recovery	202 - 2680 Matheson Blvd Mississauga ON L4W 0A5	.	150,000.00
Daimler Truck Financial Collections and Loss Recovery	202 - 2680 Matheson Blvd Mississauga ON L4W 0A5	Location	150,000.00
Finloc Liliane Toulouse	500 - 11505 1ère Avenue Saint-Georges QC G5Y 7X3	.	150,000.00
Vault Credit Corporation	5 - 41 Scarsdale Rd Toronto ON M3B 2R2	Universalité de bien	2,500.00
Totale			727,500.00

C A N A D A
PROVINCE DU QUÉBEC
DISTRICT DU QUÉBEC
DIVISION DE Bonaventure
NO. DE COUR : 105-11-000731-251
NO. DE DOSSIER : 43-3196701

COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE COMMERCIALE)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE:

Services Forestiers Gaspésie Inc. de la Ville de
Carleton-sur-Mer, dans la province de Québec

-Débitrice-

**RAPPORT SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES ET DES FINANCES DE LA PERSONNE
INSOLVABLE**

(En vertu de l'alinéa 50(10) b) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

1. PRÉAMBULE

La débitrice ci-haut mentionnée a déposé un avis d'intention le 10 mars 2025 et nous avons été nommés syndic au dossier.

La débitrice a par la suite déposé une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* le et Ginsberg, Gingras & Associés Inc. a consenti à agir à titre de syndic à la proposition.

Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Proposition;
- Bilan incluant une liste de créanciers;
- État d'évolution d'encaisse ainsi que rapports;
- Formulaire de preuve de réclamation ainsi qu'un formulaire de procuration;
- Formulaire de votation dans l'éventualité où vous désirez soumettre votre vote avant l'assemblée de créanciers.

L'assemblée se tiendra par conférence téléphonique le 29 avril 2025 à 11:00. Pour y assister, veuillez voir ci-dessous le numéro de téléphone pour accéder à la conférence téléphonique:

Par téléconférence: 343-700-3334
code d'accès: 405 361 855

Afin d'être éligible à voter sur la présente proposition vous devez soumettre au syndic les documents suivants avant le début de l'assemblée de créanciers :

- Preuve de réclamation dûment complétée accompagnée des pièces justificatives;
- Formulaire de votation
- Formulaire de procuration si vous souhaitez qu'un individu vous représente à l'assemblée des créanciers. Veuillez noter qu'une entreprise doit obligatoirement nommer un représentant par voie de procuration.

Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'appel conférence lors de l'assemblée du 29 avril 2025 à 11:00 peuvent également remplir et soumettre la formule de vote ci-joint indiquant leur position en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

2. HISTORIQUE

L'entreprise, spécialisée dans le camionnage de produits forestiers, a été incorporée le 1er mars 2019, selon les informations du Registre des Entreprises du Québec.

Stéphane Boudreau est l'unique actionnaire et administrateur de l'entreprise.

Les difficultés financières sont liées à des dettes fiscales et une saisie de la part de l'agence du Revenu de Québec.

Au départ, la compagnie connaissait un très bon départ et affichait une croissance encourageante. Malheureusement, lorsque le propriétaire est tombé malade, la situation a pris un tournant difficile. Durant cette période, le comptable utilisé les fonds de l'entreprise pour les investir dans la compagnie Excavation Leblanc Inc.

Ce geste a entraîné des retards importants dans le paiement des dettes fiscales. Malgré les efforts déployés pour rembourser, les montants exigés étaient trop élevés pour permettre un redressement viable. En conséquence, Revenu Québec a procédé à une saisie.

SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

Créanciers Prioritaires

En vertu du paragraphe 60 (1.1) de la Loi, l'Agence du Revenu du Canada et le Ministère du Revenu du Québec recevront les montants qui leur sont dus en vertu du paragraphe 224 (1.2) de la Loi de l'impôt sur le Revenu ou de toute autre législation provinciale identique, **dans les 6 mois suivant la ratification de la présente proposition.**

L'Agence du Revenu du Québec pour un montant approximatif au montant de 125 000.00\$. Cette somme pourrait faire l'objet d'une révision après le dépôt des déclarations.

L'Agence du Revenu du Canada pour un montant approximatif au montant de 103 567.40\$. Cette somme pourrait faire l'objet d'une révision après le dépôt des déclarations.

Conformément à l'article 60 (1.3) de la Loi, les montants dus aux employés en vertu de l'alinéa 136 (1)d) seront payés dès l'approbation de la proposition par le tribunal.

La débitrice déclare n'avoir aucune créance de ce type.

Les autres créanciers prioritaires seront payés selon l'ordre établi par l'article 136 de la Loi.

La débitrice déclare n'avoir aucune créance de ce type.

Créanciers garantis

Daimler Truck Financial, détenteur d'une sûreté mobilière avec un crédit-bail sur le camion Western Star 49X 2025, portant le numéro de série : 5KJJBWD1XSPVL3054, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

Daimler Truck Financial, détenteur d'une sûreté mobilière avec un crédit-bail sur le camion Western Star 4900FA 2022, portant le numéro de série : 5KJJAED14NPNF5922, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

L'Agence du Revenu du Québec est détenteur d'une hypothèque légale sur les véhicules suivants :

- Motoneige Skidoo Aprid 2024, No de série: 2BPSAPRD4RV000484
- Remorque Manac 23448 2018, No de série: 2M5241461J1171300;
- Motoneige Skidoo Expedition 2021, No de série : 2BPSACMA2MV000451
- Dodge Ram 1500 2014, No de série: 1C6RR7GT1ES134055

Un montant d'environ 65 000\$ moins le prélèvement du surintendant sera payé pour paiement final suite à la vente des Actifs. La balance des actifs grevés par l'hypothèque sont des priorités de Finloc Et les Fiducies Présumées. Suite au paiement final, l'Agence de Revenu du Québec s'engage à radier l'hypothèque légale. La balance due en hypothèque légale, l'Agence du Revenu du Québec prouvera comme créancier non garanti.

Finloc, détenteur d'une publication de réserve de propriété et un droit de propriété du crédit-bail sur les biens mentionnés ici-bas sera payé suite à la vente de ceux-ci :

- Manac, Modèle 23448A531 2020, No de série : 2M5241460L1183523;
- Manac, Modèle 23451 2020, No de série : 2M5241468L1192244;
- Manac, Modèle 23448A531 2023, No de série : 2M524155XP1212277;
- Western Star 4900FA 2017, No de série: 5KJJAED12HPHW8511;
- Camion tracteur Kenworth, W900B 2016, No de série : 1XKWD40X6GJ983651;
- Camion tracteur Western Star 4900FA 2022, No de série : 5KJJAED14NPNF5922;
- Remorque à billots Manac 23448 2018, No de série : 2M5241462J1175288;
- Remorque à billots Manac 23451 2020, No de série : 2M5241460L1183523;
- Remorque à billots Manac 23451 2023, No de série : 2M524155XP1212277

Un montant d'environ 150 000\$ moins le prélèvement du surintendant sera payé pour paiement final suite à la vente des Actifs. Suite au paiement final, Finloc s'engage à radier toutes les hypothèques publiées au RDPRM.

Vault Credit, détenteur d'une sûreté mobilière sur l'universalité des biens produire une preuve de réclamation non garantie afin d'avoir part aux dividendes. Étant donné des sommes importantes dues en Fiducie Présumée et aux créanciers garantis sa créance n'a pas d'effet comme créancier garanti.

Créanciers non-garantis

Un montant de 60 000.00 \$ sera versé au syndic au bénéfice des créanciers non-garantis, le tout sujet aux honoraires du syndic et au prélèvement, payable comme suit :

- Versements mensuels 1 000.00\$ pendant une période de 60 mois;
- Le premier versement sera versé le 10 mai 2025;

Les honoraires et frais du syndic seront payés en priorité des montants disponibles pour les créanciers non-garantis

3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ACTIFS

Actifs	Valeur au bilan / valeur de liquidation	Hypothèse / valeur estimative de réalisation
Compte bancaire à la Banque Desjardins	1.00 \$	Le compte de la débitrice ne possède aucune valeur de réalisation.
Manac, Modèle 23448A531 2020, No de série : 2M5241460L1183523	30.000.00 \$	Le véhicule sera vendu et la somme reçue sera versé à Finloc en paiement final.
Manac, Modèle 23451 2020, No de série : 2M5241468L1192244;	30.000.00 \$	Le véhicule sera vendu et la somme reçue sera versé à Finloc en paiement final.
Manac, Modèle 23451A531 2021, No de série : 2M5241555M1198770;	30.000.00 \$	La compagnie conserve ledit actif pour la continuité des services.
Manac, Modèle 23448A531 2023, No de série : 2M524155XP1212277	30.000.00 \$	Le véhicule sera vendu et la somme reçue sera versé à Finloc en paiement final.
Western Star 4900FA 2017, No de série: 5KJJAED12HPHW8511	50.000.00 \$	Le véhicule sera vendu et la somme reçue sera versé à Finloc en paiement final.
Camion tracteur Kenworth, W900B 2016, No de série : 1XKWD40X6GJ983651	60.000 \$	Le véhicule sera vendu et la somme reçue sera

		versé à Finloc en paiement final.
Camion tracteur Western Star 4900FA 2022, No de série :5KJJAED14NPNF5922	150.000.00 \$	Grevé par Dailmer Truck Financial avec un credit-bail. La débitrice le conserve et continuera les paiements selon les termes en cours.
Camion tracteur Western Star 49X 2025, No de série : 5KJJBWD1XSPVL3054	150.000.00 \$	Grevé par Dailmer Truck Financial avec un credit-bail. La débitrice le conserve et continuera les paiements selon les termes en cours.
Remorque à billots Manac 23448 2018, No de série : 2M5241462J1175288;	30.000.00 \$	Le véhicule sera vendu et la somme reçue sera versé à Finloc en paiement final.
Motoneige Skidoo Aprid 2024, No de série: 2BPSAPRD4RV000484	15.000.00 \$	La balance sera versée à l'Agence du revenu du Québec relativement à l'hypothèque légale.
Remorque Manac 23448 2018, No de série: 2M5241461J1171300	40.000.00 \$	La balance sera versée à l'Agence du revenu du Québec relativement à l'hypothèque légale.
Motoneige Skidoo Expedition 2021, No de série : 2BPSACMA2MV000451	10.000.00 \$	La balance sera versée à l'Agence du revenu du Québec relativement à l'hypothèque légale.
Dodge Ram 2014, No de série : 1C6RR7GT1ES134055	5.000.00\$	La balance sera versée à l'Agence du revenu du Québec relativement à l'hypothèque légale.
Volvo Camion 2019, No de série : 4V4NC9TL4KN217116	50.000.00\$	Le véhicule sera vendu et la somme reçue sera versé à l'Agence du revenu du Canada et l'Agence du revenu du Québec pour le paiement des fiducies présumées.
Chargeuse Rotobec 2021 Modèle: ELITE 915 No série: 08790500-1-	1.00 \$	La compagnie conserve ledit actif pour la continuité des services.

Grappin Rotobec Modèle: 045-9150 No série: 162741-1-1	1.00 \$	La compagnie conserve ledit actif pour la continuité des services.
---	---------	--

Afin que la compagnie puisse restructurer tous les dettes avec ses diverses créanciers, un processus d'appel d'offre sera mise en place pour vendre la plupart des actifs avec l'acceptation des Fiducies Présumées. La compagnie conservera uniquement 2 camions et 2 remorques pour la continuité des opérations. Suite aux ventes des actifs, Les Fiducies Présumées et Finloc seront payées en totalité et une balance de l'hypothèque légale.

CONDUITE DE LA DÉBITRICE

Selon les informations obtenues à ce jour, nous n'avons identifié aucun traitement préférentiel, aucune disposition de biens ou de transactions révisables auxquels la débitrice aurait pu être associée, mais nous verrons à poursuivre notre investigation.

4. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA DÉBITRICE

Ginsberg, Gingras & Associés Inc. agit à titre de syndic à la faillite d'Excavation Leblanc Inc. (43-3172687), dont M. Boudreau est également l'administrateur. Le syndic n'y voit pas de conflits d'intérêts à concilier les deux mandats.

5. RÉMUNÉRATION DU SYNDIC

La rémunération du syndic sera celle définie au paragraphe 8 de la proposition.

6. PROCÉDURE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Afin que la présente proposition soit acceptée par les créanciers lors de l'appel conférence du 29 avril 2025 à 11:00, les 2 conditions suivantes devront être remplies :

- Une **majorité en nombre des créanciers non garantis** ayant soumis une preuve de réclamation en bonne et due forme et votant en personne, procuration ou lettre de vote doivent se prononcer en faveur de la proposition;
- Une **majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers non garantis** de chaque catégorie ayant soumis une preuve de réclamation en bonne et due forme et votant en personne, procuration ou lettre de vote doivent se prononcer en faveur de la proposition;

Dans l'éventualité où la proposition est rejetée par les créanciers, la partie débitrice sera réputée avoir fait cession de ses biens et l'assemblée de créanciers relativement à la faillite se tiendra immédiatement, sauf défaut de quorum.

7. RECOMMANDATION

Le syndic est avis que la proposition est a l'avantage des créanciers qu'une cession en faillite. Sa permet à la compagnie de payer tous ses créances prioritaires et une bonne partie des créances non garanties en conservant un minimum des actifs pour la continuité des opérations

Signé à Laval, Québec ce 9 avril 2025.

GINBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.



Marino Delacas, PAIR, SAI
Syndic autorisé en insolvabilité

CANADA

Province : Québec

District : Bonaventure

No. Cour :105-11-000731-251

No. Surintendant : 43-3196701

COUR SUPÉRIEURE

En matière de faillite et d'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE:

Services Forestiers Gaspésie Inc., dans la ville de
Carleton-sur-Mer, dans la province de Québec

Débitrice-

ET

GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.

Syndic Autorisé en Insolvabilité-

PROPOSITION

(article 50, Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Loi))

Je, Stéphane Boudreau, administrateur de Services Forestiers Gaspésie Inc., ci-après nommée la débitrice, soumet la présente proposition à mes créanciers, conformément à la Section I de la Partie III de la Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité.

1. **DÉFINITIONS**

A) BIENS

Incluent tous les biens tels que définis à l'article deux (2), de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

B) SYNDIC

Signifie **Ginsberg, Gingras & Associés Inc.** ou tout successeur dûment nommé.

C) CRÉANCIER GARANTI

Signifie un créancier, tel que défini à l'article 2 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

D) CRÉANCIER PRIORITAIRE

Créancier détenant une priorité à l'encontre des autres créanciers conformément aux articles 60 et 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

E) **CRÉANCIER NON GARANTI**

Toute personne ayant une réclamation prouvée à l'encontre des débiteurs, qu'elle soit présente, future, à échéance ou non, à la date de cette proposition et incluant les réclamations non liquidées ou toutes réclamations provenant de transactions dont le débiteur s'est rendu garant avant la date du dépôt de la proposition.

Mais ne comprend pas les réclamations suivantes:

1. Celles qui ont été rejetées de façon finale et définitive;
2. Celles qui sont des fiducies présumées au sens de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

2. **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA PROPOSITION**

La date donnant droit à la production des réclamations en la naissance de la créance prouvable est le 8 avril 2025.

3. **FIDUCIES PRÉSUMÉES ET CRÉANCIERS PRIORITAIRES**

En vertu du paragraphe 60 (1.1) de la Loi, l'Agence du Revenu du Canada et le Ministère du Revenu du Québec recevront les montants qui leur sont dus en vertu du paragraphe 224 (1.2) de la Loi de l'Impôt sur le Revenu ou de toute autre législation provinciale identique, **dans les 6 mois suivant la ratification de la présente proposition.**

L'Agence du revenu du Canada pour la somme de 103 577.40\$.

L'Agence du revenu du Québec pour la somme approximative de 125 000.00\$.

Les fonds vont prévenir de la vente des actifs suite au paiement final de Finloc.

Conformément à l'article 60 (1.3) de la Loi, les montants dus aux employés en vertu de l'alinéa 136 (1)d) seront payés dès l'approbation de la proposition par le tribunal.

La débitrice déclare n'avoir aucune créance de ce type.

Les autres créanciers prioritaires seront payés selon l'ordre établi par l'article 136 de la Loi.

La débitrice déclare n'avoir aucune créance de ce type.

4. **CRÉANCIERS GARANTIS**

Daimler Truck Financial, détenteur d'une sûreté mobilière avec un crédit-bail sur le camion Western Star 49X 2025, portant le numéro de série : 5KJJBWD1XSPVL3054, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

Daimler Truck Financial, détenteur d'une sûreté mobilière avec un crédit-bail sur le

camion Western Star 4900FA 2022, portant le numéro de série : 5KJJAED14NPNF5922, sera payé selon les termes en vigueur ou selon toute autre entente à intervenir entre les parties.

L'Agence du Revenu du Québec est détenteur d'une hypothèque légale sur les véhicules suivants :

- **Motoneige Skidoo Aprid 2024, No de série: 2BPSAPRD4RV000484**
- **Remorque Manac 23448 2018, No de série: 2M5241461J1171300;**
- **Motoneige Skidoo Expedition 2021, No de série : 2BPSACMA2MV000451**
- **Dodge Ram 1500 2014, No de série: 1C6RR7GT1ES134055**

Un montant d'environ 65 000\$ moins le prélèvement du surintendant sera payé pour paiement final suite à la vente des Actifs. La balance des actifs grevés par l'hypothèque sont des priorités de Finloc Et les Fiducies Présumentées. Suite au paiement final, l'Agence de Revenu du Québec s'engage à radier l'hypothèque légale. La balance due en hypothèque légale, l'Agence du Revenu du Québec prouvera comme créancier non garanti.

Finloc, détenteur d'une publication de réserve de propriété et un droit de propriété du crédit-bail sur les biens mentionnés ici-bas sera payé suite à la vente de ceux-ci :

- **Manac, Modèle 23448A531 2020, No de série : 2M5241460L1183523;**
- **Manac, Modèle 23451 2020, No de série : 2M5241468L1192244;**
- **Manac, Modèle 23448A531 2023, No de série : 2M524155XP1212277;**
- **Western Star 4900FA 2017, No de série: 5KJJAED12HPHW8511;**
- **Camion tracteur Kenworth, W900B 2016, No de série : 1XKWD40X6GJ983651;**
- **Camion tracteur Western Star 4900FA 2022, No de série : 5KJJAED14NPNF5922;**
- **Remorque à billots Manac 23448 2018, No de série : 2M5241462J1175288;**
- **Remorque à billots Manac 23451 2020, No de série : 2M5241460L1183523;**
- **Remorque à billots Manac 23451 2023, No de série : 2M524155XP1212277**

Un montant d'environ 150 000\$ moins le prélèvement du surintendant sera payé pour paiement final suite à la vente des Actifs. Suite au paiement final, Finloc s'engage à radier toutes les hypothèques publiées au RDPRM.

Vault Credit, détenteur d'une sûreté mobilière sur l'universalité des biens produire une preuve de réclamation non garantie afin d'avoir part aux dividendes. Étant

donne des sommes importantes dues en Fiducie Présumée et aux créanciers garantis sa créance n'a pas d'effet comme créancier garanti.

5. **CRÉANCIERS NON GARANTIS**

Un montant de 60 000.00 \$ sera versé au syndic au **bénéfice des créanciers non-garantis**, le tout sujet aux honoraires du syndic et au prélèvement, payable comme suit :

- Versements mensuels 1 000.00\$ pendant une période de 60 mois;
- Le premier versement sera versé le 10 mai 2025;

Les honoraires et frais du syndic seront payés en priorité des montants disponibles pour les créanciers non-garantis

6. **DIVIDENDES**

Les dividendes aux créanciers non-garantis seront versés à tous les six (6) mois et la première distribution aura lieu six (6) mois après la ratification de la proposition par la Cour.

7. **RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS ET ACTIONNAIRES**

Sous réserve des dispositions prévues aux paragraphes 50(13), 50(14) et 50(15) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, il est entendu que si la présente proposition est acceptée par les créanciers et qu'elle est exécutée intégralement, les administrateurs seront dégagés de leur responsabilité statutaire

À l'exécution intégrale de la présente proposition, l'Agence du revenu du Canada et l'Agence du revenu du Québec renonceront à procéder contre un tiers en vertu des articles 160, 14.4 et 325 de la Loi de l'impôt sur le revenu, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur l'administrateur fiscale, ou toute autre disposition, pour les évaluations relatives aux dettes incluses dans la présente proposition.

8. **FRAIS ET HONORAIRES DU SYNDIC**

Une somme de **5 000.00\$** déjà perçue au dépôt de l'avis d'intention.

- a. **1 500,00 \$** pour le dépôt de la proposition;
- b. **1 500,00 \$** après la première assemblée des créanciers;
- c. **1 500,00 \$** immédiatement après l'approbation de la présente proposition par le tribunal;
- d. **5%** pour chacune des distributions prévues à l'article 5 de la présente proposition.

Les honoraires susmentionnés ne comprennent pas les taxes applicables. Tout débours d'un montant supérieur à 2 500,00\$ sera taxé par le Tribunal.

Des frais pour l'ouverture du dossier au Tribunal (150,00\$) et auprès du Séquestre Officiel (172,34 \$) ainsi que les frais de licence du logiciel (220,00 \$ plus taxes) sont en sus des honoraires du syndic.

9. **HONORAIRES LÉGAUX**

Les honoraires et frais juridiques et légaux reliés à cette proposition, dans la mesure où ils sont requis par les créanciers ou par les obligations du syndic et la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, seront payés en priorité et à toute réclamation non garantie, garantie et de la Couronne.

10. **SYNDIC**

Ginsberg, Gingras & Associés Inc., ayant une place d'affaires au 145, Promenade du Portage à Gatineau (Québec) J8X 2K4, sera le syndic nommé à cette proposition et toutes les sommes payables, selon les termes de la proposition, seront payées au syndic, qui fera la distribution, conformément au contenu de la proposition et de ses obligations envers la Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité.

Le syndic à cette proposition aura tous les pouvoirs d'un syndic à la faillite avec tous les droits et recours.

11. **INSPECTEURS**

Il est prévu qu'un maximum de cinq (5) créanciers pourront agir à titre d'inspecteurs et qu'ils auront comme responsabilité en sus des termes de la proposition, à:

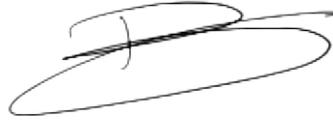
- a) Aviser le syndic en égard avec ses fonctions, en vertu de la présente proposition ou de ses modifications, le tout, tel que le syndic peut, de temps à autre, exiger et/ou requérir.
- b) Si selon l'opinion de la majorité des inspecteurs il est dans l'intérêt des créanciers que la date pour le paiement de l'un ou l'autre des dividendes soit reporté à une date ultérieure, les inspecteurs pourront, sans autre envoi ou avis, reporter les dates pour le paiement des dividendes, tel que prévu au paragraphe 5 de cette proposition, pour

une période n'excédant pas six (6) mois.

Fait à Laval, Québec, ce 08 avril 2025



Stéphane Boudreau
Pour : Services Forestiers Gaspésie
Inc.
Débitrice



Témoïn
Ginsberg, Gingras et Associés Inc.

District de: Québec
 No division: 11 - Bonaventure
 No cour: 105-11-000731-251
 No dossier: 43-3196701

FORMULAIRE 79

Bilan - Proposition d'une personne physique
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d), paragraphes 50(2) et 62(1) et alinéa 66.13(2)d) de la Loi

Original Modifié

Actif								
N°	Genre d'actif 1	Description	Biens à l'extérieur du Canada	Valeur estimée en dollars du droit du failli ou du débiteur	Biens exemptés	Montant garanti / privilège par le failli ou le débiteur	Valeur estimée nette en dollars du droit du failli ou du débiteur 2	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
101	Espèces en main	Compte bancaire - 1 - Desjardins	<input type="checkbox"/>	1,00	<input type="checkbox"/>	0,00	1,00	<input type="checkbox"/>
801	Autre – Véhicules motorisés	2025 - WESTERN STAR - 49X	<input type="checkbox"/>	150 000,00	<input type="checkbox"/>	150 000,00	0,00	<input type="checkbox"/>
802	Autre – Véhicules motorisés	2016 - Camion Tracteur Kenworth - W900B	<input type="checkbox"/>	1,00	<input type="checkbox"/>	1,00	0,00	<input type="checkbox"/>
803	Autre – Véhicules motorisés	2022 - WESTERN STAR - 4900FA	<input type="checkbox"/>	150 000,00	<input type="checkbox"/>	150 000,00	0,00	<input type="checkbox"/>
804	Autre – Véhicules motorisés	2017 - WESTERN STAR - 4900FA	<input type="checkbox"/>	50 000,00	<input type="checkbox"/>	50 000,00	0,00	<input type="checkbox"/>
805	Autre – Véhicules motorisés	2018 - Remorque ou semi-remorque à Billots - Manac, Modèle 23448	<input type="checkbox"/>	30 000,00	<input type="checkbox"/>	30 000,00	0,00	<input type="checkbox"/>
806	Autre – Véhicules motorisés	2020 - Remorque ou semi-remorque à Billots - Manac, Modèle 23451	<input type="checkbox"/>	30 000,00	<input type="checkbox"/>	30 000,00	0,00	<input type="checkbox"/>
807	Autre – Véhicules motorisés	2020 - Remorque ou semi-remorque à Billots - Manac, Modèle 23448A531	<input type="checkbox"/>	30 000,00	<input type="checkbox"/>	30 000,00	0,00	<input type="checkbox"/>
808	Autre – Véhicules motorisés	2020 - Remorque ou semi-remorque à Billots - Manac, Modèle 23448A531	<input type="checkbox"/>	30 000,00	<input type="checkbox"/>	9 994,00	0,00	<input type="checkbox"/>
809	Autre – Véhicules motorisés	2023 - Remorque ou semi-remorque à Billots - Manac, Modèle 23451A531	<input type="checkbox"/>	30 000,00	<input type="checkbox"/>	0,00	0,00	<input type="checkbox"/>
810	Autre – Véhicules motorisés	2021 - Remorque ou semi-remorque à Billots - Manac, Modèle 23451A531	<input type="checkbox"/>	30 000,00	<input type="checkbox"/>	0,00	0,00	<input type="checkbox"/>
811	Véhicules récréatifs	2024 - Skidoo - Aprid - 2BPSAPRD4RV000484	<input type="checkbox"/>	15 000,00	<input type="checkbox"/>	15 000,00	0,00	<input type="checkbox"/>
812	Autre – Véhicules motorisés	2018 - Remorque Manac - 23448	<input type="checkbox"/>	40 000,00	<input type="checkbox"/>	40 000,00	0,00	<input type="checkbox"/>
813	Véhicules récréatifs	2021 - Skidoo - Expedition - 2BPSACMA2MV000451	<input type="checkbox"/>	10 000,00	<input type="checkbox"/>	10 000,00	0,00	<input type="checkbox"/>
814	Voiture	2014 - Dodge - Ram - 1C6RR7GT1ES134055	<input type="checkbox"/>	5 000,00	<input type="checkbox"/>	0,00	0,00	<input type="checkbox"/>
815	Voiture	2019 - Volvo - Camion - 4V4NC9TL4KN217116	<input type="checkbox"/>	50 000,00	<input type="checkbox"/>	50 000,00	0,00	<input type="checkbox"/>
1101	Autre	Biens de l'entreprise - Machinerie - Tête de débroussailleuse de marque FAE 2022, Modèle UML/S/EX-150VT, NIV: 21-4138	<input type="checkbox"/>	1,00	<input type="checkbox"/>	1,00	0,00	<input type="checkbox"/>



08-avr-2025

Date

Services Forestiers Gaspésie Inc.
 Débiteur

District de: Québec
 No division: 11 - Bonaventure
 No cour: 105-11-000731-251
 No dossier: 43-3196701

FORMULAIRE 79 -- Suite

Actif								
N°	Genre d'actif 1	Description	Biens à l'extérieur du Canada	Valeur estimée en dollars du droit du failli ou du débiteur	Biens exemptés	Montant garanti / privilège par le failli ou le débiteur	Valeur estimée nette en dollars du droit du failli ou du débiteur 2	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
1102	Autre	Biens de l'entreprise - Machinerie - Chargeuse Serco Modèle: 8500 No série: 11010	<input type="checkbox"/>	1,00	<input type="checkbox"/>	1,00	0,00	<input type="checkbox"/>
1103	Autre	Biens de l'entreprise - Machinerie - Grappin Rotobec Modèle: 045-9150 No série: 162741-1-1	<input type="checkbox"/>	1,00	<input type="checkbox"/>	1,00	0,00	<input type="checkbox"/>
1104	Autre	Biens de l'entreprise - Machinerie - Chargeuse Rotobec 2021 Modèle: ELITE 915 No série: 08790500-1-	<input type="checkbox"/>	1,00	<input type="checkbox"/>	1,00	0,00	<input type="checkbox"/>
1105	Autre	Biens de l'entreprise - Machinerie - Grappin Rotobec 2021 Modèle: 045 No série: 182492-7	<input type="checkbox"/>	1,00	<input type="checkbox"/>	1,00	0,00	<input type="checkbox"/>
			Total	650 007,00		565 000,00	1,00	

08-avr-2025

Date

Services Forestiers Gaspésie Inc.
 Débiteur

District de: Québec
 No division: 11 - Bonaventure
 No cour: 105-11-000731-251
 No dossier: 43-3196701

FORMULAIRE 79 -- Suite

Passif									
N°	Nom du créancier	Adresse	N° de compte	Actif garantissant la dette	Montant de la dette			Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif	Genre de passif ³
					Non garantie	Garantie	Privilégiée		
1	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement	Service des dossiers de faillites 1265 boul Charest O 9e étage C65-9K Québec QC G1N 4V5	Hypothèque Legale	814,811,81 3,812	0,00	65 000,00	0,00	<input type="checkbox"/>	Autre -
2	Agence du revenu du Québec Réclamation fiduciaire présumé \$ = 125 000,00	3e étage, secteur R54DGR 1600 boul Rene Lévesque O Montréal QC H3H 2V2		815	0,00	50 000,00	0,00	<input type="checkbox"/>	Autre -
3	ARC - Taxe - Québec	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	706664919 RP0001		60 000,00	0,00	0,00	<input type="checkbox"/>	Autre -
4	ARC - Taxe - Québec	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	706664919 RP0001		100 000,00	0,00	0,00	<input type="checkbox"/>	
5	ARC - Taxe - Québec	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	70666 4919 RC0001 32-254		0,00	0,00	0,00	<input type="checkbox"/>	
6	Daimler Truck Financial Attn: Collections and Loss Recovery	202 - 2680 Matheson Blvd Mississauga ON L4W 0A5	Location	801	0,00	150 000,00	0,00	<input type="checkbox"/>	Prêts de compagnie de financement

08-avr-2025

Date

Services Forestiers Gaspésie Inc.
Débiteur

District de: Québec
 No division: 11 - Bonaventure
 No cour: 105-11-000731-251
 No dossier: 43-3196701

FORMULAIRE 79 -- Suite

Passif									
N°	Nom du créancier	Adresse	N° de compte	Actif garantissant la dette	Montant de la dette			Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif	Genre de passif ³
					Non garantie	Garantie	Privilégiée		
7	Daimler Truck Financial Attn: Collections and Loss Recovery	202 - 2680 Matheson Blvd Mississauga ON L4W 0A5		803	0,00	150 000,00	0,00	<input type="checkbox"/>	Prêts de compagnie de financement
8	Finloc Attn: Liliane Toulouse	500 - 11505 1ère Avenue Saint-Georges QC G5Y 7X3		802,804,80 5,806,807,8 08,809,810, 1101,1102, 1103,1104, 1105	0,00	150 000,00	0,00	<input type="checkbox"/>	Autre -
9	Vault Credit Corporation	5 - 41 Scarsdale Rd Toronto ON M3B 2R2	Universalité de bien		2 500,00	0,00	0,00	<input type="checkbox"/>	Autre -
				Total	162 500,00	565 000,00	0,00		

1 Choisir une option pour chaque ligne : Espèces; Ameublement; Effets personnels; Valeur de rachat de la police d'assurance-vie, des REER, etc.; Valeurs mobilières; Actifs incorporels (propriétés intellectuelles, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.); Résidence principale; Maison; Chalet; Terrain; Autre immeuble ou bien réel (veuillez préciser); Automobile; Véhicules récréatifs; Autre véhicule à moteur; Équipement de loisirs; Remboursement d'impôt estimé; Autre élément d'actif (veuillez préciser).

2 Pour une administration sommaire, veuillez indiquer la valeur nette après déduction des coûts directement liés à la réalisation prévus à la Règle 128(1).

3 Choisir une option pour chaque ligne : Hypothèques sur les biens réels ou immeubles; Prêts bancaires (excepté hypothèques sur les biens immeubles); Prêts des sociétés de crédit; Cartes de crédit émises par les banques et les sociétés de fiducie; Cartes de crédit émises par les magasins; Autres émetteurs de cartes de crédit; Impôt fédéral; Impôt et taxe des autres juridictions; Prêts étudiants; Prêts de particuliers; Prêts sur salaire; Services publiques; Montants engagés à être versé à un conseiller financier autre que le syndic autorisé en insolvabilité; Autre (veuillez préciser).

08-avr-2025

Date

Services Forestiers Gaspésie Inc.
Débiteur

District de: Québec
No division: 11 - Bonaventure
No cour: 105-11-000731-251
No dossier: 43-3196701

FORMULAIRE 79 -- Suite

A.Renseignements relatifs aux affaires du failli ou du débiteur

1.1. Nom de famille: _____ Prénom(s): Services Forestiers Gaspésie Inc. 1.2. Date de naissance: _____

1.3. Tout autre nom de famille (incluant le nom de famille à la naissance et tout nom de famille par lequel vous êtes connu, si différent de celui qui précède) : _____ Tout autre prénom (incluant les prénoms à la naissance et tout prénom par lequel vous êtes connu, si différent de celui qui précède) : _____

2. Adresse: 314 boul. Perron, Unité B
Carleton-sur-Mer QC G0C 1J0

3. État civil ou matrimonial (Célibataire; Conjoint de fait; Marié ou uni civilement; Séparé; Divorcé; Veuf) (précisez le mois et l'année si l'événement est survenu dans les cinq (5) dernières années) : _____

4. Nom de famille du conjoint : _____ Prénom(s) du conjoint : _____

5.1. Situation d'emploi (choisir un seul) (Employé à temps plein; Employé à temps partiel; Employé saisonnier; Travailleur autonome; Retraité; Étudiant; Décédé; Sans emploi) : _____

5.2. Profession, métier ou occupation : _____

5.3. Nom de l'employeur actuel ou du plus récent employeur : _____

5.4. Période d'emploi: _____ à _____

6.1. Nombre total de personnes dans l'unité familiale, incluant le failli ou le débiteur (1; 2; 3; 4; 5; 6; 7+(veuillez préciser) ___): 1

6.2. Nombre de personnes âgées de 17 ans et moins (1; 2; 3; 4; 5; 6; 7+ (veuillez préciser) ___): 0

7.1. Au cours des six (6) derniers mois, avez-vous reçu des conseils professionnels sur votre situation financière par un fournisseur autre que le syndic autorisé en insolvabilité? Oui Non

7.2. Identifiez tout fournisseur de conseils financiers professionnels :

Nom de famille: _____ Prénom(s): _____

7.3. Identifiez l'entreprise ou l'organisation de la personne ayant fourni les conseils financiers professionnels : _____

7.4. Adresse de l'entreprise ou l'organisation mentionnée à 7.3: _____

7.5. Montant total versé à ce jour: _____ 7.6. Montant total restant à être versé: _____

8. Faites la liste de toutes les entreprises que vous avez exploitées au cours des cinq (5) dernières années Sans objet

Raison sociale	Adresse	Domaine d'activité ou industrie	Genre d'entreprise(Personne morale; Société de personnes; Propriétaire unique)	Pourcentage du droit du failli ou du débiteur dans l'entreprise	Période d'exploitation (date à date)	# max. de personnes employées
					to	

08-avr-2025

Date



Services Forestiers Gaspésie Inc.
Débiteur

District de: Québec
No division: 11 - Bonaventure
No cour: 105-11-000731-251
No dossier: 43-3196701

FORMULAIRE 79 -- Fin

9. Avez-vous déjà été en faillite ou fait une proposition au Canada en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité? Si oui, complétez le tableau au sujet des procédures Oui Non

Numéro de l'actif	Genre de procédure	Date du dépôt de la procédure	Lieu du dépôt de la procédure	Nom du syndic ou de l'administrateur	Date de la libération ou d'obtention du certificat d'exécution intégrale

B. Renseignements budgétaires : Veuillez joindre le formulaire 65 au présent formulaire.

10. Au cours des douze (12) mois précédant l'ouverture de la faillite, avez-vous, au Canada ou ailleurs :

10.1. Fait des paiements en plus des remises ordinaires à vos créanciers? Oui Non

10.2. Subi des saisies de biens par vos créanciers? Oui Non

11. Au cours des cinq (5) années précédant l'ouverture de la faillite, avez-vous, au Canada ou ailleurs :

11.1. Vendu, disposé ou transféré, que ce soit d'une partie ou de la totalité, quelconque de vos biens? Oui Non

11.2. Fait des dons d'une valeur de plus de 1000\$ à des membres de la famille ou à d'autres personnes? Oui Non

12. Vous attendez-vous à recevoir des sommes d'argent en dehors du cours normal des affaires ou d'autres biens au cours des douze (12) prochains mois? Si vous avez répondu oui, veuillez préciser : Oui Non

13. Donnez les raisons de vos difficultés financières (choisissez toutes les options qui s'appliquent et donnez des détails) :

- Diminution de revenus; Problèmes médicaux; Échec de l'entreprise; Jeux de pari; Dépendance autre qu'au jeu;
 Rupture du couple; Dettes fiscales; Aide financière à un tiers; Dettes d'études; Problèmes judiciaires (veuillez préciser);
 Déménagement Échec d'une proposition; Mauvaise gestion financière; Autre (veuillez préciser).

Je, Services Forestiers Gaspésie Inc., de Carleton-sur-Mer en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan est, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 8 avril 2025, et indique au complet tous mes biens et transactions de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et dévolus, tel que définis par la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

ASSERMENTÉ (OU DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT) devant moi le 8 avril 2025 de St-Jérôme en la province de Québec.

Marino Delacas, Commissaire
Pour la province de Québec
Expire le 19 juillet 2027



08-avr-2025

Date

Services Forestiers Gaspésie Inc.
Débiteur

CANADA
 DISTRICT: NEW-CARLISLE
 DIVISION: BONAVENTURE
 NO. BSF: 43-3196701
 NO. DE COUR: 105-11-000731-251

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE SERVICES FORESTIERS GASPÉSIE INC. DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE ÉTABLI SUR LES PÉRIODES DE 1ER AVRIL 2025 À 28 FEVRIER 2026

	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
REVENU											
Forestiers-Tranport de bois		\$ -	\$ -	\$ 42 240,00	\$ 84 480,00	\$ 84 480,00	\$ 84 480,00	\$ 84 480,00	\$ 84 480,00	\$ 84 480,00	\$ 84 480,00
Forestiers-chargeement	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 6 300,00	\$ 12 600,00	\$ 12 600,00	\$ 12 600,00	\$ 12 600,00	\$ 12 600,00	\$ 12 600,00	\$ 12 600,00
TOTAL REVENUS	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 48 540,00	\$ 97 080,00	\$ 97 080,00	\$ 97 080,00	\$ 97 080,00	\$ 97 080,00	\$ 97 080,00	\$ 97 080,00
DÉPENSES FIXES											
Salaires	\$ 7 200,00	\$ 7 200,00	\$ 10 800,00	\$ 21 600,00	\$ 21 600,00	\$ 21 600,00	\$ 21 600,00	\$ 21 600,00	\$ 21 600,00	\$ 21 600,00	\$ 21 600,00
Avantage sociaux employé	\$ 2 429,52	\$ 2 429,52	\$ 3 644,28	\$ 7 288,56	\$ 7 288,56	\$ 7 288,56	\$ 7 288,56	\$ 7 288,56	\$ 7 288,56	\$ 7 288,56	\$ 7 288,56
Avantage sociaux employeur	\$ 774,52	\$ 774,52	\$ 1 161,78	\$ 2 323,56	\$ 2 323,56	\$ 2 323,56	\$ 2 323,56	\$ 2 323,56	\$ 2 323,56	\$ 2 323,56	\$ 2 323,56
Diesel PICK-UP	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00
Garage - Loyer	\$ 2 000,00	\$ 2 000,00	\$ 2 000,00	\$ 2 000,00	\$ 2 000,00	\$ 2 000,00	\$ 2 000,00	\$ 2 000,00	\$ 2 000,00	\$ 2 000,00	\$ 2 000,00
Frais de déplacement	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00	\$ 500,00
CNESST - Transport	\$ 323,48	\$ 323,48	\$ 646,96	\$ 970,44	\$ 970,44	\$ 970,44	\$ 970,44	\$ 970,44	\$ 970,44	\$ 970,44	\$ 970,44
Permis et Licenses - Transport	\$ 158,66	\$ 158,66	\$ 158,66	\$ 158,66	\$ 158,66	\$ 158,66	\$ 158,66	\$ 158,66	\$ 158,66	\$ 158,66	\$ 158,66
Immatriculation - Transport	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00
Cotisation Association	\$ 239,58	\$ 239,58	\$ 239,58	\$ 239,58	\$ 239,58	\$ 239,58	\$ 239,58	\$ 239,58	\$ 239,58	\$ 239,58	\$ 239,58
Diesel - Transport	\$ -	\$ -	\$ 4 908,75	\$ 14 726,25	\$ 19 635,00	\$ 19 635,00	\$ 14 726,00	\$ 4 908,75	\$ 14 726,00	\$ 19 635,00	\$ 19 635,00
Entretien et réparations - Transport finloc	\$ 6 250,00	\$ 6 250,00	\$ 6 250,00	\$ 6 250,00	\$ 6 250,00	\$ 6 250,00	\$ 6 250,00	\$ 6 250,00	\$ 6 250,00	\$ 6 250,00	\$ 6 250,00
daimler	\$ 10 000,00	\$ 10 000,00	\$ 10 000,00	\$ 10 000,00	\$ 10 000,00	\$ 10 000,00	\$ 10 000,00	\$ 10 000,00	\$ 10 000,00	\$ 10 000,00	\$ 10 000,00
assurance	\$ 2 500,00	\$ 2 500,00	\$ 2 500,00	\$ 2 500,00	\$ 2 500,00	\$ 2 500,00	\$ 2 500,00	\$ 2 500,00	\$ 2 500,00	\$ 2 500,00	\$ 2 500,00
Impôt TPS/TVQ											
DAS pré-proposition											
TOTAL DÉPENSES	\$ 33 875,76	\$ 33 875,76	\$ 42 240,00 6 300,00	\$ 70 057,05	\$ 74 965,80	\$ 74 965,80	\$ 70 056,80	\$ 60 239,55	\$ 70 056,80	\$ 74 965,80	\$ 77 465,80
BÉNÉFICES/PERTES	(33 875,76) \$	(33 875,76) \$	(42 240,00) \$ 42 240,00	27 022,95 \$	22 114,20 \$	22 114,20 \$	27 023,20 \$	36 840,45 \$	27 023,20 \$	22 114,20 \$	19 614,20 \$
	- \$	- \$	42 240,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Notes: Les prévisions démontrées dans l	33 875,76 \$	33 875,76 \$	(42 240,00) \$	(27 022,95) \$	(22 114,20) \$	(22 114,20) \$	(27 023,20) \$	(36 840,45) \$	(27 023,20) \$	(22 114,20) \$	(19 614,20) \$
	7 200,00 \$	7 200,00 \$	(31 440,00) \$	21 600,00 \$	21 600,00 \$	21 600,00 \$	21 600,00 \$	21 600,00 \$	21 600,00 \$	21 600,00 \$	21 600,00 \$
	(31 446,24) \$	(31 446,24) \$	45 884,28 \$	34 311,51 \$	29 402,76 \$	29 402,76 \$	34 311,76 \$	44 129,01 \$	34 311,76 \$	29 402,76 \$	26 902,76 \$

Signé à Léval, Québec ce 8 e jour du mois de avril 2025

Services Forestiers Gaspésie Inc.
 Par: Stéphane Boudreau

GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.
 Par: Marino Delacas, PAIR, SAI

District de: Québec
No division: 11 - Bonaventure
No cour: 105-11-000731-251
No dossier: 43-3196701

_ FORMULAIRE 29 _
Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

L'état des projections sur l'évolution de l'encaisse ci-joint de Services Forestiers Gaspésie Inc., en date du 8 avril 2025, qui porte sur 1er avril 2025 au 28 février 2026, a été établi par la direction de la personne insolvable (ou la personne insolvable) aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous ont fournis: la direction et les employés de la personne insolvable ou la personne insolvable. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par la direction ou la personne insolvable, à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a rien qui nous porte à croire, quant aux points importants :

- a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;
- b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets de la personne insolvable ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou
- c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 8 avril 2025, à Laval en la province de Québec.

Ginsberg, Gingras & Associates Inc. - Syndic autorisé en
insolvabilité

Par:



Marino Delacàs - Syndic autorisé en insolvabilité

District de: Québec
No division: 11 - Bonaventure
No cour: 105-11-000731-251
No dossier: 43-3196701

FORMULAIRE 29 - Annexe
Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

Pertinence:
au bas de l'état

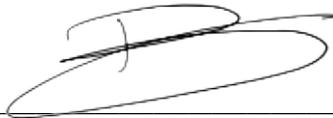
Notes de projection:
au bas de l'état

Conjecturales:
au bas de l'état

Daté le 8 avril 2025, à Laval en la province de Québec.

Ginsberg, Gingras & Associates Inc. - Syndic autorisé en
insolvabilité

Par:



Marino Delacas - Syndic autorisé en insolvabilité

District de: Québec
No division: 11 - Bonaventure
No cour: 105-11-000731-251
No dossier: 43-3196701

FORMULAIRE 30
Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état
de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

le signataire de Services Forestiers Gaspésie Inc., a/ont émis les hypothèses et établi en date du 8 avril 2025 l'état des projections sur l'évolution de l'encaisse de la personne insolvable ci-annexé qui portent sur 1er avril 2025 au 28 février 2026.

Les hypothèses conjecturales utilisées sont raisonnables et cadrent avec l'objet des projections mentionné dans les notes attachées, et les hypothèses probables, convenablement étayées, cadrent avec les projets de la personne insolvable et constituent un fondement raisonnable pour les projections. Toutes ces hypothèses sont énoncées dans les notes attachées.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts peuvent être importants.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir d'un ensemble d'hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées. En conséquence, il est à signaler que les projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 8 avril 2025, à Laval en la province de Québec.



Services Forestiers Gaspésie Inc.
Débiteur

Nom et fonction du signataire
autorisé

Nom et fonction du signataire
autorisé

District de: Québec
No division: 11 - Bonaventure
No cour: 105-11-000731-251
No dossier: 43-3196701

FORMULAIRE 30 - Annex
Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état
de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c de la Loi)

Pertinence :
au bas de l'état

Notes de projection :
au bas de l'état

Conjecturales :
au bas de l'état

Daté le 8 avril 2025, à Laval en la province de Québec.



Services Forestiers Gaspésie Inc.
Débiteur

District de: Québec
 No division: 11 - Bonaventure
 No cour: 105-11-000731-251
 No dossier: 43-3196701

FORMULAIRE 31

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)
 et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse *et/ou* numéro de télécopieur *et/ou* adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) :

Adresse postale: _____
 Télécopieur: _____
 Adresse électronique: _____
 Nom ou poste de la personne contact: _____
 Numéro de téléphone de la personne contact: _____

Dans l'affaire de la proposition de Services Forestiers Gaspésie Inc. de Carleton-sur-Mer en la province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.

Je, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de _____ de la province de _____, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou Je suis _____ [préciser le poste ou la fonction] de _____ [nom du créancier ou de son représentant] et que je suis autorisé à représenter et [si le créancier est une personne morale] que j'ai le pouvoir de lier le créancier du débiteur susnommé).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le débiteur était, à la date de la proposition, soit le 10 mars 2025, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____\$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. Toute créance en devises étrangères a été convertie en monnaie canadienne au taux en vigueur à la date de la proposition.

(L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. Au meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est ou une partie de cette dette est) éteinte par prescription en vertu de la loi qui lui est applicable.

5. Paiement au créancier par le débiteur pour cette créance est recevable (ou le débiteur est endemeure) depuis le ____ jour de _____ et le plus récent paiement au créancier par le débiteur pour cette créance, si quelque paiement a été effectué, a été fait le ____ jour de _____ *et/ou* que la plus récente renonciation au bénéfice de la prescription ou du temps écoulé a été faite le ____ jour de _____ dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris de son historique, de toute renonciation ou de toute action en justice y étant reliée).

6. *(Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises).*

A. Réclamation non garantie au montant de _____ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de _____\$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de _____\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi (complétez le paragraphe 6. E. ci-dessous.)

District de: Québec
No division: 11 - Bonaventure
No cour: 105-11-000731-251
No dossier: 43-3196701

FORMULAIRE 31 --- Suite

- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.01) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.02) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.1) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)e) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)f) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)g) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)i) de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire).

- B. Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- C. Réclamation garantie au montant de _____ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie).

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

- D. Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- E. Réclamation d'un salarié au montant de _____ \$**

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$

- F. Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées au montant de _____ \$**

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$

- G. Réclamation contre les administrateurs au montant de _____ \$**

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- H. Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

District de: Québec
No division: 11 - Bonaventure
No cour: 105-11-000731-251
No dossier: 43-3196701

FORMULAIRE 31 --- Fin

7. Au meilleur de ma connaissance, je _____(suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé _____(est/n'est pas)) lié au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.

8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des << personnes liées >> au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi.
(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

9. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la Loi, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Avertissement : Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

Daté le _____ jour de _____, à _____.

Signature du créancier ou de son représentant

District de: Québec
No division: 11 - Bonaventure
No cour: 105-11-000731-251
No dossier: 43-3196701

Formulaire de procuration / Votation

Je, _____, de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____, de _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci _____ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Je, _____, créancier (ou Je, _____, représentant de _____, créancier), de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de _____\$, demande au syndic agissant relativement à la proposition de Services Forestiers Gaspésie Inc., de consigner mon vote _____ (en faveur de ou contre) l'acceptation de la proposition, faite le _____.

Daté le _____, à _____.

Témoïn

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoïn

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

Ginsberg, Gingras & Associates Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité
Par:

Marino Delacas - Syndic autorisé en insolvabilité